

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Le conseil a adopté, à la séance ordinaire du 16 mars 2026, le projet de règlement suivant :

Règlement numéro 436-26 modifiant le règlement de zonage numéro 314-14 afin de préciser la classification des usages et créer une nouvelle zone publique et institutionnelle 30-P

Le présent règlement s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres d'Hydro-Québec visant l'acquisition d'un bloc d'énergie solaire photovoltaïque de 300 mégawatts. Il vise plus particulièrement à modifier le plan de zonage de manière à créer une nouvelle zone publique et institutionnelle 30-P à même une partie de la zone forestière 2-F à l'endroit du site à l'étude pour l'implantation des panneaux solaires. Il vise également à bonifier la classification de usages afin de prévoir l'usage associé à la production d'énergie solaire dans le groupe d'usage « Public et institutionnel » et de permettre cet usage à l'intérieur de la nouvelle zone 30-P qui sera délimitée au plan de zonage.

En conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une séance de consultation est prévue le lundi 20 avril 2026 à compter de 19h15 au : 1525 chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent (QC) GOA 2J0. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, à la rubrique *Règlements à l'étude*, ou au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture. Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 17 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de mars 2026.

Vincent Rolland, directeur général et greffier